



Communauté de Communes
de Desvres-Samer

ARRETE
ETABLISSANT LE TABLEAU ANNUEL
D'AVANCEMENT DE GRADE AU TITRE
DE L'ANNEE 2025
N°AR181-2025-06

Le Président de la Communauté de Communes de Desvres-Samer :

Vu le Code Général de la fonction publique,

Vu les statuts particuliers des cadres d'emplois de la fonction publique territoriale,

Vu la situation des fonctionnaires territoriaux de la Collectivité,

Vu l'avis relatif aux ratios « promus-promouvables » du Comité Technique en date du 13/10/2016,

Vu la délibération du 8/11/2016 fixant les ratios “ promus-promouvables ”,

Vu l'arrêté en date du 22/01/2021 portant sur les lignes directrices de gestion après avis du comité technique,

ARRETE

ARTICLE 1 : Le tableau annuel d'avancement de grade au titre de l'année 2025 est établi comme suit :

Avancement au grade de : Rédacteur Principal de 2^{ème} classe

Nom - Prénom	Grade actuel	Date d'effet
FRANCOIS Amélie	Rédacteur	01/07/2025

Avancement au grade de : Adjoint Administratif Principal de 1^{ère} classe

Nom - Prénom	Grade actuel	Date d'effet
VASSEUR Agnès	Adjoint Administratif territorial principal de 2 ^{ème} classe	01/07/2025

Avancement au grade de : Auxiliaire de Puériculture de Classe Supérieure

Nom - Prénom	Grade actuel	Date d'effet
BLERARD Christelle	Auxiliaire de Puériculture de classe normale	01/07/2025
COLASSE Céline	Auxiliaire de Puériculture de classe normale	01/07/2025
VARLET Sidonie	Auxiliaire de Puériculture de classe normale	01/07/2025

Avancement au grade de : Agent de Maîtrise Principal

Nom - Prénom	Grade actuel	Date d'effet
LONGUET Gaylord	Agent de Maîtrise	01/07/2025

Avancement au grade de : Adjoint Technique Territorial Principal de 2^{ème} classe

Nom - Prénom	Grade actuel	Date d'effet
BODART Yann	Adjoint Technique	01/07/2025

Proportion Hommes/Femmes des agents promouvables sur les grades mentionnés dans le présent arrêté		
Total	Hommes	Femmes
15	4	11

Proportion Hommes/Femmes des agents promus		
Total	Hommes	Femmes
7	2	5

ARTICLE 2 : Le tableau annuel d'avancement sera transmis au Centre de Gestion du Pas de Calais qui en assurera la publicité conformément aux dispositions prévues par le Code Général de la Fonction Publique.

ARTICLE 3 : Monsieur le Directeur Général des Services de la Communauté de Communes de Desvres-Samer est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera transmis :

- Au Président du Centre de Gestion
- Au comptable de la Collectivité

Fait à Desvres, le 27/06/2025

Le Président



Claude PRUDHOMME

Le Président :

-certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte
-informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de la présente notification. Le tribunal administratif peut aussi être saisi par l'application informatique « télérécourse citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

CLASSEMENT SUITE AUX AVANCEMENTS DE GRADE 2025 VALIDES

AGENT	CATEGORIE	CADRE D'EMPLOI	GRADE ACTUEL	ECHELON	GRADE DE NOMINATION	DATE	CLASSEMENT
FRANCOIS Amélie	B	Rédacteurs Territoriaux	Rédacteur	7 ^{ème} échelon depuis le 28/09/2023	Rédacteur Principal de 2 ^{ème} classe	01/07/2025	B-6 ^{ème} échelon Ancienneté 7 mois 20 jours
VASSEUR Agnès	C	Adjoint Administratif territoriaux	Adjoint Administratif Principal de 2 ^{ème} classe	Echelle C2 8 ^{ème} échelon depuis le 16/05/2024	Adjoint Administratif Principal de 1 ^{ère} classe	01/07/2025	Echelle C3 5 ^{ème} échelon Ancienneté 1 an 1 mois 15 jours
BLERARD Christelle	B	Auxiliaire de Puériculture	Auxiliaire de Puériculture de classe normale	Echelle B 4 ^{ème} échelon depuis le 01/07/2024	Auxiliaire de Puériculture de classe supérieure	01/07/2025	Echelle B 2 ^{ème} échelon Sans reliquat d'ancienneté
COLASSE Céline	B	Auxiliaire de Puériculture	Auxiliaire de Puériculture de classe normale	Echelle B 4 ^{ème} échelon depuis le 01/07/2024	Auxiliaire de Puériculture de classe supérieure	01/07/2025	Echelle B 2 ^{ème} échelon Sans reliquat d'ancienneté
VARLET Sidonie	B	Auxiliaire de Puériculture	Auxiliaire de Puériculture de classe normale	Echelle B 4 ^{ème} échelon depuis le 01/07/2024	Auxiliaire de Puériculture de classe supérieure	01/07/2025	Echelle B 2 ^{ème} échelon Sans reliquat d'ancienneté
LONGUET Gaylord	C	Agent de maîtrise territoriaux	Agent de maîtrise	Echelle C 8 ^{ème} échelon depuis 11/06/2024	Agent de maîtrise principal	01/07/2025	C-5 ^{ème} échelon Sans reliquat d'ancienneté
BODART Yann	C	Adjoint Technique Territoriaux	Adjoint Technique Territorial	Echelle C1 8 ^{ème} échelon depuis 18/07/2024	Adjoint Technique Principal de 2 ^{ème} classe	01/07/2025	Echelle C2 6 ^{ème} échelon Ancienneté 3 mois 24 jours

Fait à Desvres, le 27/06/2025

Le Président, Claude PRUDHOMME



